

La Jeunesse



Permettre
des
activités
de
diversité
et
continuité
de découverte,
supplémentaire
temps
éducatifs
en famille
de
loisirs.
à l'école.

Assurer
la
continuité
et
la
qualité
de l'expérience
à différents
temps
éducatifs
collective
à travers
l'apprentissage

de opération

l'autonomie :

être

les

plaisirs.

d'éducation

à

la

#

vie Permettre

collective,

une

à

intégration

la

citoyenne

citoyenneté

du

et

jeune

de

au

pratique

selon

d'activités

de

diversifiées

notre

pour

communauté

vivre-

de

ensemble

communes.

des

moments

uniques.

#

Permettre

au

#

jeune

Offrir

d'avoir

l'occasion

accès

de

à

pratiquer

des

diverses

rencontres

activités

favorisant

(culturelles,

son

sportives,

développement

artistiques,

et

scientifiques

son

et

épanouissement.

techniques...)

#

l'accueil

Permettre

des

aux

jeunes

familles

à

de

inscrire
dans
l'enseignement
dans
l'enseignement,
rôle
éducatif.
et
vendredis
pendant

la
Lutter
pause
contre
méridienne
toute
(l'horaire
forme
sera
d'exclusion
différent
(sociale
en
et
fonction
culturelle).
des
collèges).

Pour
accueillir
adhérer
jeunes
A.L.A.C.
de
vous
faudra
régler
une
adhésion
qui
est
valable
pour
vendredis
toutes-
après-
l'année
vendredis
soir
Celle-
samedi
et
vous
pendant
donne
les
aussi
vacances
scolaires.
aux
Maisons
des

jeunes
du
territoire.

Cette
inscription
ne
contraint
pas
les
jeunes
à
venir
tous
les
jours,
il
peut
venir
uniquement
lorsqu'il
le
souhaite
suivant
les
différentes
activités
proposées.

L'équipe
d'animation
est
composée
d'un
directeur
et
d'un
animateur
formés
et
diplômés.

Ils auront la possibilité de créer leur propre projet les mercredis après-midi, vendredis soirs, samedis et pendant les vacances scolaires.

Par exemple : sorties, soirées, organisation de manifestations, projet mobil ado's, projet mario kart tour...

Durant les vacances scolaires des séjours sont proposés aux jeunes vers différentes destinations.

Ces séjours sont généralement couplés au dispositif Ville Vie Vacances cofinancés par la CAF et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Ce dispositif est ouvert aux familles bénéficiant d'un Quotient Familial CAF de moins de 800€.

Les Chantiers V.V.V permettent à des adolescents de bénéficier d'un accès à des activités de loisirs et d'une prise en charge éducative durant les périodes de vacances.